



# ***Réflexion prospective dans le cadre de l'élaboration du plan de redéploiement économique et social du bassin du Cœur du Hainaut***

**7 axes stratégiques  
et 34 portefeuilles d'actions**

**Draft au 5 septembre 2010  
(modifié le 08 octobre 2010)  
Document de travail**

**PARTENARIAT STRATEGIQUE LOCAL**



## 7 axes stratégiques et 33 portefeuilles d'actions

### Introduction

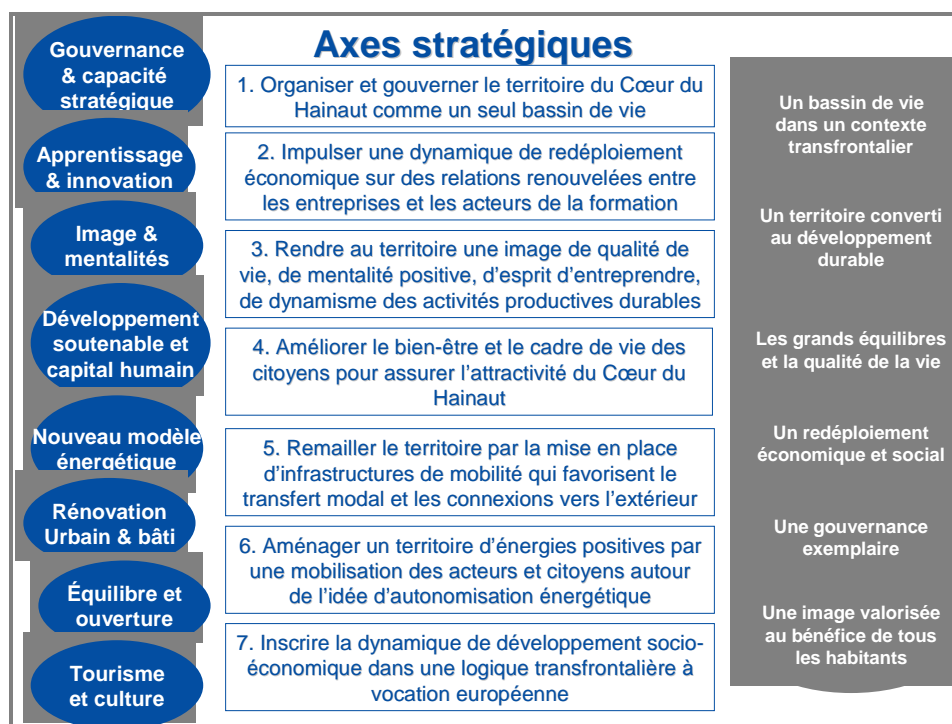
Disposant d'un diagnostic prospectif partagé, d'une liste de huit enjeux de long terme constituant autant de questions auxquelles les acteurs du bassin du Cœur de Hainaut auront à répondre, d'une vision commune de l'avenir à l'horizon 2025, faite de six finalités, de valeurs, de grands projets et d'une volonté commune, les membres du Partenariat stratégique local ont lancé, en février 2010, la phase d'identification des axes stratégiques de leur projet de territoire.

A cet effet, ils ont organisé six séminaires, correspondant aux enjeux de long terme, pour confronter, enjeu par enjeu, les futurs souhaitables qu'ils avaient identifiés à des experts et des acteurs du territoire, et de passer à l'action stratégique. Ces six « laboratoires stratégiques », d'une durée d'une matinée, se sont successivement déroulés à Soignies (5 mars 2010), Honnelles (26 mars 2010), Saint- Ghislain (2 avril 2010), Colfontaine (30 avril 2010), Frameries (21 mai 2010) et Seneffe (18 juin 2010).

Les résultats de ces rencontres ont fait l'objet d'une première consolidation puis d'un séminaire du Partenariat stratégique local élargi à des acteurs et experts qui s'est réuni une demi journée le 25 juin 2010 à l'IDEA à Mons afin d'identifier d'une part les axes stratégiques, d'autre part les portefeuilles d'actions qui formeront l'épine dorsale du projet de plan de reconversion du bassin du Cœur du Hainaut.

C'est une deuxième version du résultat de ces travaux, telle que consolidée par l'équipe technique les 30 juin 2010, 20 juillet et 17 août, qui est ici présentée.

Philippe Destatte



## **Axe stratégique 1 : organiser et gouverner le Cœur du Hainaut comme un seul bassin de vie**

PA 1.1. Affirmer et positionner les vingt-cinq communes du Cœur du Hainaut comme un bassin de vie notamment dans le cadre de la mise en œuvre par le Gouvernement wallon de la Déclaration de Politique régionale.

PA 1.2. Associer tous les acteurs du Cœur du Hainaut dans un pacte territorial de solidarité, fondé sur un meilleur développement et une gouvernance exemplaire qui active des dynamiques d'évaluation, de prospective et qualité des différentes politiques.

PA 1.3. Créer des lieux d'activation et de mise en mouvement du territoire : un conseil de développement, des conférences des bourgmestres et des présidents de CPAS, une mise en réseau des secrétaires communaux, et faire de l'IDEA un moteur essentiel au bénéfice du bassin de vie.

PA 1.4. Faire coïncider les différentes zones d'action publiques avec l'espace des 25 communes du Cœur du Hainaut : bassins scolaires, d'emploi, de formation, arrondissements judiciaires, tourisme, mobilité, etc.

## **Axe stratégique 2 : impulser une dynamique économique forte fondée sur l'innovation et la mise en réseau d'entreprises et d'acteurs de la formation (l'Université, les écoles et les centres de formation)**

PA 2.1. Renforcer les relations de confiance entre les entreprises, les syndicats, les universités, les centres de recherche, les écoles et hautes écoles du Bassin afin de coordonner les messages et d'optimiser les outils de l'innovation et du soutien entrepreneurial.

PA 2.2. Améliorer le système territorial d'apprentissage du bassin en misant prioritairement sur l'enseignement qualifiant (technique et professionnel), notamment en renforçant considérablement ses liens avec l'enseignement supérieur et avec les entreprises

PA 2.3. Consolider et valoriser les secteurs et entreprises créateurs de valeur ajoutée et d'emploi, présents dans le bassin, en renforçant le maillage entre les grandes et les petites entreprises ainsi que les centres de recherche, dans une logique d'innovation ouverte, en les mettant en réseau avec les pôles de développement wallons et étrangers.

PA 2.4. Aménager un territoire capable d'accueillir des entreprises créatrices de valeur ajoutée et d'emploi dans une logique de connexion aux grandes infrastructures et d'insertion d'activités en zones urbaines.

PA 2.5. Articuler les stratégies de long terme du Cœur du Hainaut avec celles du Gouvernement wallon (Plan Marshall 2.Vert, Alliance Emploi-Environnement, Creative Wallonia, etc.) et de l'Union européenne (Europe 2020, 7e PCR, etc.), en faisant valoir la plus value des spécificités du bassin.

PA 2.6. Faire participer les personnes peu qualifiées au redéploiement du territoire, en valorisant notamment l'économie sociale, les emplois de proximité, et l'autocréation d'emplois (écoconstruction, circuits courts en bio-alimentation, ressourceries, etc.) comme tremplins d'insertion.

PA 2.7. Établir des passerelles, des collaborations et de nouveaux réseaux entre les activités traditionnelles (industries métalliques, transport, chimie, etc.) et des activités nouvelles qui ajoutent de la valeur au produit et à son circuit (ex. logistique, informatique, technologies vertes, etc.)

PA 2.8. Développer la capacité de recherche de pointe du pôle universitaire montois autour de l'Université de Mons ainsi que des Fucam et poursuivre l'intégration progressive des facultés et hautes écoles du bassin.

PA 2.9. Faciliter et encourager à tous niveaux d'acteurs l'esprit d'entreprendre et la création d'entreprises et développer, renforcer leur encrage local, leur compétitivité et la création d'emploi

### **Axe stratégique 3 : Forger pour le territoire une image de producteur d'énergies vertes, de qualité de vie, d'esprit d'entreprendre et de dynamisme économique durable**

PA 3.1. Valoriser les images du territoire en soignant la qualité de ses portes d'entrée et en y ménageant des fenêtres physiques vers ses paysages, ses sites naturels valorisés, son patrimoine culturel ainsi que ses infrastructures sportives.

PA 3.2. Réaffecter les friches comme territoires d'audaces, lieux représentatifs de l'ambition du territoire (aménagement économique de pointe, habitat de très haute qualité, verdurisation prioritaire à vocation productive ou esthétique, réhabilitation environnementale, etc.).

PA 3.3. Insuffler aux habitants une culture du territoire, via un travail de participation, d'éducation et de formation, afin de leur en faire bénéficier et de renforcer chez eux la fierté d'y vivre, d'y travailler, d'y investir et d'en devenir un gestionnaire actif et responsable.

PA 3.4. Donner une nouvelle image aux habitants et au territoire en portant une attention plus grande au cadre de vie, à la sécurité des personnes et des biens, ainsi qu'à la qualité des projets éducatifs et des infrastructures scolaires.

PA 3.5. Faire de la culture et du tourisme, de grands événements, d'infrastructures, (Mons 2015, les festivals, les gares, le centre de congrès et d'affaires, etc.) des éléments structurants pour l'ensemble du territoire et des tremplins pour sa revalorisation et son positionnement comme capitale culturelle de la Wallonie.

#### **Axe stratégique 4 : Améliorer le bien-être et le cadre de vie des citoyens pour assurer l'attractivité du Cœur du Hainaut**

PA 4.1. Parier sur un urbanisme et une architecture de qualité pour restructurer fondamentalement le bassin urbain au départ des deux axes : d'une part, la rivière Haine (« artère bleue ») et, d'autre part, l'axe du nouveau système de transport en commun.

PA 4.2. Améliorer le niveau de santé des habitants notamment par la mise en place d'outils favorisant une alimentation saine et de qualité ainsi que par le lancement d'un plan de prévention santé à l'échelle du bassin.

PA 4.3. Développer une politique de requalification du tissu des équipements collectifs existants à l'échelle du bassin.

PA 4.4. Faire du logement un des vecteurs de la qualité (architecturale et infrastructurelle), de la mixité et de la stratégie durable des territoires.

PA 4.5. Concevoir une stratégie intégrée de lieux d'activité culturelle en partageant des objectifs communs à l'échelle du bassin, afin de répondre aux besoins culturels de la population locale et en particulier des jeunes, tant au sein de l'entreprise que de l'école.

#### **Axe stratégique 5 : Remailler le territoire par la mise en place d'infrastructures de mobilité qui favorisent le transfert modal et les connexions vers l'extérieur**

PA 5.1. Se mobiliser pour maintenir et développer une offre de qualité en matière de transports des personnes et des marchandises (fer et eau), notamment dans ce dernier cas en se positionnant comme le bras « Est » du canal Seine-Nord Europe.

PA 5.2. Stimuler la mise en place de solutions créatives visant l'augmentation des déplacements économes en énergies et le désenclavement des populations dans une optique de développement durable et de réduction des besoins de mobilité.

PA 5.3. Créer un système de transport à haut niveau de service qui permette à la fois une desserte interne entre les pôles (tram urbain, Rapidobus), rapproche Mons et La Louvière par un bouclage du RER (via Braine-le-Comte et Nivelles), et assure la connexion du territoire à Bruxelles et Valenciennes.

PA 5.4. Organiser les logiques de mobilité par l'aménagement du territoire en densifiant les pôles urbains et en garantissant la nouvelle localisation des zones d'activités près des nœuds de transports pour optimiser les logiques de mobilité.

#### **Axe stratégique 6 : Aménager un territoire d'énergies positives par une mobilisation des acteurs et citoyens autour de l'idée d'autonomisation énergétique**

PA 6.1. Tout en maintenant la compétitivité du bassin, se fixer, d'une part, un objectif maximum de réduction des émissions de GES et, d'autre part, de production d'énergie verte basé notamment sur le potentiel géothermique existant.

PA 6.2. 6.2. Maximiser les changements de comportements en matières énergétiques pour réduire le « gouffre de la consommation », notamment en accentuant le rôle exemplatif des pouvoirs publics et en privilégiant l'approvisionnement local, les produits naturels et indigènes.

PA 6.3. Mettre en place une stratégie de formation, de stimulation économique et d'interventions prioritaires en matières énergétiques pour l'isolation et la rénovation du bâti et la reconstruction des espaces urbains de bâtis passifs ou positifs, l'équipement de quartiers et d'infrastructures aux énergies vertes.

PA 6.4. Élaborer un nouveau modèle agricole périurbain moins énergivore (nouvelles habitudes alimentaires, circuits courts, etc.), qui implique une relation plus pertinente entre la production agricole et la transformation alimentaire ou non-alimentaire issue de cette production, afin de mieux ancrer ces activités sur le territoire.

### **Axe stratégique 7 : Inscrire la dynamique de développement socio-économique dans une logique transfrontalière à vocation européenne**

PA 7.1. Dans le cadre d'une relation privilégiée avec le Hainaut français, mettre en place une structure permanente de type eurodistrict pour porter des projets communs et concrets notamment à vocation économique majeure et faire exister le territoire au niveau européen.

PA 7.2. Renforcer la coopération transfrontalière entre les entreprises, les universités et les centres de recherches dans les secteurs, clusters et pôles clefs : schéma de logistique transfrontalier, Pôles Images et numérique, informatique de pointe / TIC, matériaux nouveaux et durables, etc.

PA 7.3. Accroître l'internationalisation de tous les acteurs du Cœur du Hainaut, en systématisant l'appui à des programmes de mobilité internationale et en favorisant l'apprentissage des cultures et des langues

PA 7.4. Renforcer la coopération avec les autres bassins hainuyers, belges et français, ainsi que se positionner par rapport à la dynamique de métropolisation bruxelloise.